Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902522-20251203-2025_061-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 1er décembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :
Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON – Klervi LE PAPE - Annick TANGUY- Joel COTTINIER – Cyprien DUGAS - Amaury DE SURVILLE – Baptiste TANGUY- Marie LE BERRE DEIGAS – Jacqueline BARGAIN -
Absents avec procuration :
Geneviève BOIDIN-LALLICH – procuration donnée à Jacqueline BARGAIN
Absents :
André LE PAPE
Gwénaëlle GOASCOZ

Cyprien DUGAS a été nommé secrétaire de séance.

2025-061 : RESERVE NATURELLE REGIONALE - AVIS SUR LE PROJET - ACCORD SUR LES PROPRIETES COMMUNAL .ES

Le dossier de la Réserve Naturelle Régionale comporte un volet scientifique (contexte scientifique, justification de l'intérêt géologique et écologique du site, enjeux et menaces éventuelles, orientations pour la conservation du patrimoine remarquable), et un volet administratif (périmètre retenu et statut foncier des parcelles concernées, avis de principe des propriétaires, réglementation envisagée, gestionnaire et gouvernance, estimatif du budget prévisionnel).

Selon l'article L332-2-1 du Code de l'Environnement, le projet de création de la réserve doit être transmis pour avis à toutes les collectivités locales intéressées.

Accord pour les propriétés communales :

La commune de Saint Jean Trolimon est propriétaire de 18.7ha qui présentent un intérêt pour le projet. Le projet de vente de 18 de ces parcelles (16.1ha) au Conservatoire du littoral a été acté par une délibération communale en date du 15/07/2025.

Par ailleurs, la consultation publique sur ce projet de classement des Dunes et paluds bigoudènes est ouverte sur la plateforme participative de la Région Bretagne et au siège des communautés de communes du 15/09/2025 au 15/12/2025.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902522-20251203-2025_061-DE

Par son courrier en date du 03/10/2025, Mr CHENAIS-GIRARD, président du Conseil Régional sollicite l'avis de l'ensemble des membres du conseil municipal sur ce projet de classement en Réserve Naturelle Régionale ainsi que sur la répartition des parcelles.

Après concertation, les membres du conseil municipal ont décidé des points suivants :

Avis sur le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale

- 4 avis défavorables
- 7 avis favorables avec réserves : les moyens humains et financiers proposés sont estimés insuffisants, de plus, le fonctionnement et la mise en place du comité de gestion sont à définir en détails

Avis sur la répartition des parcelles :

- Avis défavorable à l'unanimité car un accord sur ces parcelles est en cours avec le Conservatoire du Littoral.

Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Jean6Edern AUBREE.

